

Année scolaire 2016-2017**CONSEIL d'école ordinaire n°1****Jeudi 03 novembre 2016 à 18h00****Procès-verbal**

NOM	PRESENT	EXCUSE
Directeur de l'école – Président : M. BOSQUET Pierre	X	
Enseignants de l'école :		
Mme BANC Anaëlle	X	
Mme BENISTAND Caroline	X	
M. CHENET Eric	X	
Mme COIGNAC Emilie	X	
Mme DUBALD Manuëla	X	
Mme ORGANDE Céline		X
Mme PESSAH Christine	X	
M. REVIRIAUD Bertrand		X
M. ROBERT Olivier	X	
Mme SANTIN Anne	X	
Représentants des parents d'élèves titulaires :		
Mme GULLON Catherine	X	
Mme CAMARADA Corinne		X
Mme GLASS Claudette	X	
Mme MINAIRE Oriane	X	
Mme BALUTEAU Marion	X	
Mme KTENAS Isabelle	X	
Mme COLASSON Sarah		X
Mme MICHEL Barbara	X	
M. RAGAZZONI Damien		X
Représentants des parents d'élèves suppléants :		
Mme DURAND Virginie	X	
Mme BOUDOU Caroline	X	
Inspecteur de l'Éducation Nationale : M. HELAY GIRARD Cyril		X
Représentant le Maire de la ville : Adjointe, Mme DEVEAUX Monique	X	
Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale : Mme MACARI Marie-Alberte	X	
Personne invitée :		
Mme LEPRETRE Nathalie, responsable des temps périscolaires de l'école Debelle	X	
Secrétaires de séance : Mme Santin et Mme Boudou		

Points abordés	Informations complémentaires	Débat - Décision(s) prise(s)																																																																													
→ Règlement intérieur	- vote	<p>⇒ Le règlement intérieur de l'école n'a pas été modifié depuis l'année scolaire dernière.</p> <ul style="list-style-type: none"> Dès la rentrée de septembre 2016, il a été distribué aux élèves et collé dans les cahiers de liaison Il a été expliqué et commenté en classe dans le cadre de l'Enseignement Moral et Civique (EMC). Certains points ont été commentés par le directeur lors des réunions de parents d'élèves. Les parents et les élèves l'ont signé. <p>Le conseil d'école vote ce règlement à l'unanimité.</p>																																																																													
→ Bilan rentrée scolaire	- effectifs	<p>225 élèves scolarisés à l'école à la rentrée de septembre 2015 :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>répartition</th> <th>CP</th> <th>CE1</th> <th>CE2</th> <th>CM1</th> <th>CM2</th> <th>Total/classe</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CP – A</td> <td>23</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>23</td> </tr> <tr> <td>CP - B</td> <td>23</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>23</td> </tr> <tr> <td>CE1</td> <td></td> <td>25</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>25</td> </tr> <tr> <td>CE1/CE2</td> <td></td> <td>18</td> <td>7</td> <td></td> <td></td> <td>25</td> </tr> <tr> <td>CE2</td> <td></td> <td></td> <td>26</td> <td></td> <td></td> <td>26</td> </tr> <tr> <td>CE2/CM1</td> <td></td> <td></td> <td>14</td> <td>11</td> <td></td> <td>25</td> </tr> <tr> <td>CM1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>27</td> <td></td> <td>27</td> </tr> <tr> <td>CM1/CM2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>6</td> <td>19</td> <td>25</td> </tr> <tr> <td>CM2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>26</td> <td>26</td> </tr> <tr> <td>Total/niveau</td> <td>46</td> <td>43</td> <td>47</td> <td>44</td> <td>45</td> <td>22</td> </tr> </tbody> </table> <p>Variation d'effectif depuis la rentrée : 224 élèves au 03/11/2016 ⇒ deux départs et une arrivée.</p>	répartition	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total/classe	CP – A	23					23	CP - B	23					23	CE1		25				25	CE1/CE2		18	7			25	CE2			26			26	CE2/CM1			14	11		25	CM1				27		27	CM1/CM2				6	19	25	CM2					26	26	Total/niveau	46	43	47	44	45	22
répartition	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total/classe																																																																									
CP – A	23					23																																																																									
CP - B	23					23																																																																									
CE1		25				25																																																																									
CE1/CE2		18	7			25																																																																									
CE2			26			26																																																																									
CE2/CM1			14	11		25																																																																									
CM1				27		27																																																																									
CM1/CM2				6	19	25																																																																									
CM2					26	26																																																																									
Total/niveau	46	43	47	44	45	22																																																																									
→ Sécurité	<p>- mesures de sécurité mises en œuvre</p> <p>- exercices de sécurité effectués</p> <p>- surveillance temps scolaires (cour et locaux)</p> <p>- protection des poteaux (baskets, cages de hand/foot)</p> <p>- absence éventuelle de l'agent municipal faisant traverser</p> <p>- portail arrière</p> <p>- sentiment d'insécurité et harcèlement : axe de travail cette année encore ?</p>	<p>⇒ Sécurité : Mesures affichées à la sortie de l'école, (panneau d'affichage / portillon et portail arrière). Entrées et sorties sont surveillées par les enseignants. Eviter tout attroupement inutile devant l'école.</p> <p>Accès contrôlés : portillon et portail arrière sont systématiquement fermés après les temps d'accueil, ainsi que toutes les portes du bâtiment. Pour entrer, il convient d'utiliser l'interphone près du portillon puis la sonnette située sur le perron gauche de l'école.</p> <p>Le rappel de ces mesures a été fait lors des réunions des classes par le directeur.</p> <p>⇒ Exercices de sécurité :</p> <p>Les risques sont de trois natures donnant lieu pour chacune à des exercices de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> risque incendie ⇒ exercice réalisé le risques naturels et technologiques ⇒ confinement → sera réalisé plus tard dans l'année scolaire risque intrusion ⇒ exercice réalisé le 17/10/2016 en deux temps. 1 = Phase d'explication et de communication avec les élèves dans chaque classe. 2 = Phase de mise en situation. <p>Les objectifs de ces exercices sont d'informer les enfants et de les éduquer aux bons gestes et attitudes.</p> <p>Demande d'un parent sur l'organisation de ce type d'exercice en temps périscolaire : ces temps ne sont pas sous la responsabilité du directeur, mais sous celle de la mairie qui étudiera la faisabilité de ces types d'exercices en temps périscolaires.</p> <p>⇒ Surveillance des temps scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Lors des moments d'accueil, trois enseignants sont de surveillance. Deux se trouvent à l'entrée près du portillon et le troisième se placera plus à l'arrière de la cour pour pouvoir surveiller cette zone là. Surveillance des sanitaires : de par la configuration des lieux, la surveillance en est compliquée. Le directeur contrôle que tout se passe bien en ces lieux fréquemment au cours des récréations. <p>D'une façon générale, les règles de vie (droits et devoirs) sont expliquées et rappelées aux élèves tout au long de l'année scolaire dans le cadre de l'EMC.</p> <p>⇒ Protection des poteaux du terrain de sport et de la cour → non retenue en mairie (groupe majoritaire du 5 juillet 2016). Les raisons : poteaux très nombreux dans les écoles de Voreppe, d'où difficulté pour tous les protéger. De plus, la mairie explique que si une protection mise en place devenait défaillante, les assurances seraient plus exigeantes.</p> <p>Cette demande reste toutefois d'actualité, le danger étant bien présent pour les élèves.</p> <p><u>Cette demande de protection des poteaux de basket et cages de hand est réitérée ce jour par le conseil d'école.</u></p> <p>⇒ Absence de l'agent municipal : le cas ne s'est pas produit. Si l'agent est absent, il doit prévenir la mairie qui organisera dans la mesure du possible son remplacement.</p> <p>⇒ Travail sur le bien être à l'école et le phénomène de lutte contre les harcèlements : C'est un travail permanent qui est mené auprès des élèves, dans le cadre de l'EMC : droits et devoirs de chacun, respect des autres et de soi-même etc... Des actions en découlent et sont mises en place, avec une continuité dans les temps périscolaires.</p>																																																																													
→ Éducation physique et sportive	- ski scolaire et natation	<p>⇒ Ski à Méaudres - Classes concernées : CM1/CM2 (M. CHENET) et CM2 (M. BOSQUET). Chaque vendredi, du 06/01 au 03/02 avec report possible d'une séance le 10 mars en cas d'intempéries au préalable. Activité entièrement financée par la mairie de Voreppe et gratuites pour les familles.</p> <p>⇒ Natation - Classes concernées : CP, CE1, CE1/CE2, CE2. 10 séances de natation de 40 minutes dans l'eau. Le jeudi après-midi (classes de Mmes Coignac et Benistand) de sept à décembre, et le lundi (classes de MM. Dubald et Robert) et vendredi après-midi (classes de Mmes Santin et Organde) de janvier à mars 2017.</p>																																																																													
→ Projets divers	- projets des classes dans le cadre du projet d'école	<p>⇒ CP - CE1 – CE2 : Projet sur l'expression des émotions : littérature, danse, arts plastiques...</p> <p>⇒ CP- CE1-CE1/CE2 – CE2 – CE2/CM1 – CM1 – CM2 : Arts visuels (intervention d'une plasticienne)</p> <p>⇒ CP- CE1-CE1/CE2 – CE2 – CE2/CM1 – CM1 – CM2 : Projet « école et Cinéma ». Trois films seront visionnés au cinéma de Voreppe. Ils donneront lieu à une exploitation et des travaux en classe.</p> <p>⇒ CE2/CM1 et CM1/CM2 : Classe découverte dans le Vercors en avril 2017 (5 journées et 4 nuits).</p> <p>⇒ CE2 – CM1 : Projet Voile à Paladru. École et cinéma. Intervention de B SALVI. Théâtre collectif.</p> <p>⇒ Toutes les classes : présentation des métiers du livre par un libraire (début décembre 2016).</p>																																																																													

		D'autres projets sont à l'étude mais non finalisés pour le moment.
→ Équipements / travaux	<p>- Plan d'équipement des classes en tableaux et vidéoprojecteurs interactifs : 3 ou 4 classes devraient être équipées été 2017. Confirmation ?</p> <p>- Rideaux à remplacer par stores dans classe 11 (Mme Coignac) été 2017. Confirmation ?</p> <p>- Suivi : 15 porte-manteaux supplémentaires dans le préau ?</p> <p>- Evoqué en 2015/2016 : création d'un préau extérieur, non fermé, pour décharger le préau fermé existant, notamment les jours de pluie. Peut-on envisager cet équipement à cours terme même si des changements s'entrevoient à l'horizon 2020 ?</p> <p>- Travaux de rénovation de l'été dernier ?</p>	<p>⇒ la mairie devrait réaliser la totalité de l'équipement des classes en vidéoprojecteurs et tableaux blancs interactifs (7 classes restantes).</p> <p>⇒ Le remplacement des rideaux par des stores demandé en 2014/2015 pour la classe 11 devrait être réalisé été 2017.</p> <p>⇒ Porte manteaux supplémentaires pour le périscolaire : installés été 2016 (dans le petit hall avant les escaliers au fond du préau)</p> <p>⇒ Réalisation d'un préau extérieur : demande faite à plusieurs reprises, justifiée par un manque d'abri lors des jours de pluie, en regard du nombre élevé d'élèves à l'école ⇒ Demande réitérée par le conseil d'école ce jour.</p> <p>⇒ Étude phonique de la restauration scolaire : d'après un diagnostic acoustique réalisé récemment, la salle est aux normes. Toutefois, une amélioration phonique est en cours de réalisation</p> <p>⇒ Travaux réalisés récemment:</p> <ul style="list-style-type: none"> • poubelles de la cour changées • curage écoulement des eaux chemin des buisseries • pointes de la grille de l'école (côté av. Chapays) enlevées à l'endroit dangereux
→ Livret d'accueil	<p>Les parents souhaitent travailler sur un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants, en concertation avec la maternelle et la municipalité.</p> <p>Objectifs : guider les personnes qui récupèrent les enfants en fin de classe, de TAP ou de garderie. A cette fin les parents demandent un plan de l'école.</p>	<p>⇒ Livret d'accueil : Plans de l'école : ils n'existent pas en raison de l'ancienneté du bâtiment.</p> <p>Pour la réalisation du guide, les parents pourraient réaliser un fléchage simplifié indiquant les différents lieux.</p>
→ Périscolaire	<p>- Surprise générale des parents sur le manque d'information par rapport à l'augmentation des tarifs TAP</p> <p>- Surprise générale des parents sur le manque d'information en amont de la mise en œuvre du carnet de smileys.</p> <p>- Peut-on déjà faire un point sur les bénéfices potentiels de la mise en place du carnet de smileys sur les temps périscolaires ? (récupération des smileys perdus?)</p> <p>- TAP :</p> <p>. Quel bilan tirer de ces 3 années de fonctionnement ?</p> <p>. La fréquentation est-elle satisfaisante à cette rentrée 2016 ?</p> <p>. Existe-t-il des orientations, voire des décisions, pour les années à venir (en lien avec le PEL) ?</p> <p>. Y a-t-il une latitude pour diversifier l'offre ?</p> <p>- Restauration scolaire :</p> <p>. Nombre d'inscrits réguliers</p> <p>. Y a-t-il des demandes non satisfaites malgré l'ajout de deux tables supplémentaires ?</p> <p>. Bruit excessif et tensions pendant les repas : comment</p>	<p>⇒ Tarifs TAP : Augmentation d'un euro depuis septembre 2016. Les services municipaux reconnaissent qu'ils auraient dû mieux communiquer sur ce changement de tarif.</p> <p>⇒ Information sur le carnet de smileys mis en place par la mairie dans le cadre périscolaire : les familles ont été informées lors des inscriptions en mairie, et avant la signature des documents d'inscription. Ce qui interroge : le mode de récupération des points. Le sujet sera étudié par la mairie en relation avec les représentants de parents d'élèves.</p> <p>⇒ Bilan des trois années d'aménagement du temps scolaire : évoqué lors des réunions concernant l'élaboration du PEL (Projet Éducatif Local). Fonctionnement actuel (PEDT) reconduit pour cette année scolaire.</p> <p>- En 2015/2016, augmentation de + 4,7 % d'enfants inscrits en périscolaire sur l'ensemble des groupes scolaires.</p> <p>- Cette année encore, très forte fréquentation des temps périscolaires, entraînant les limites de possibilité d'accueil en fonction des locaux</p> <p>⇒ restauration scolaire : 140 places dans la salle de restauration élémentaire (+ 18 par rapport aux années précédentes). Deux services de restauration. Malgré les aménagements, des demandes de parents restent insatisfaites. Éventuelle extension des locaux : étude et décision en cours.</p> <p>⇒ Le service des Ressources Humaines gère la formation des agents de la mairie. Le personnel encadrant les élèves au restaurant scolaire a été formé et le BAFA se termine en 2017 avec les derniers agents concernés.</p>

	<p>soutenir le personnel dans sa tâche et dans la durée ? → faut-il proposer davantage de management d'équipe ? de formation continue ? → faut-il désigner un « veilleur » par table ?</p> <p>. Intolérance alimentaire : renseigner la fiche lors de l'inscription ne suffit peut-être pas. Rappel sur les modalités de mise en place d'un PAI</p>	<p>⇒ Intolérance alimentaire :</p> <p>Le directeur rappelle qu'un projet d'accueil individualisé (PAI) est mis en place par l'école lorsque la scolarité d'un élève, notamment en raison d'un trouble de santé invalidant (pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies), nécessite un aménagement (suivi d'un traitement médical ou protocole en cas d'urgence).</p> <p>Hormis les aménagements prévus dans le cadre du PAI, la scolarité de l'élève se déroule dans les conditions ordinaires.</p> <p>Pour les intolérances alimentaires notamment, ce PAI associe bien entendu les services municipaux.</p>
→ Points divers	<p>- Possibilité d'intervention des étudiants de l'Université Grenoble Alpes dans le domaine des sciences (projet ASTEP)</p> <p>- Annexe mairie : projet de restructuration finalisé ?</p> <p>- Manque de places de stationnement aux abords de l'école</p>	<p>⇒ Des étudiants en chimie et biochimie peuvent, à la demande d'enseignants, accompagner ces derniers dans la diffusion de la culture scientifique à l'école élémentaire. Il s'agit du dispositif ASTEP, réglementé par une circulaire officielle. Le but est de rendre les élèves acteurs en sciences (démarche de recherche), accompagnés par leur maître et un ou deux étudiants qui apportent leurs compétences scientifiques. Les enseignants éventuellement intéressés se renseigneront de façon plus approfondie.</p> <p>⇒ Annexe mairie : un groupe de travail réfléchit à la restructuration du centre bourg dans les années à venir. L'annexe mairie et le problème du manque de place de stationnement aux abords de l'école font partie de cette réflexion.</p>

La séance est levée à 20h18.

Prochain conseil d'école le jeudi 16 février 2017 à 18h00

Le Directeur de l'école, Président du conseil d'école
M. BOSQUET

Les Secrétaires de séance
Mme SANTIN Mme BOUDOU

